RAPPORT DE TRANSMISSION – 2nd DEGRE
ENFANCE EN DANGER

☐ **Information préoccupante** ☐ **Signalement Procureur**

PERSONNE A L'ORIGINE DU SIGNALEMENT

Nom – Prénom : .....Qualité : ……

Téléphone joignable même hors temps scolaire :……..

Nom de l'établissement : ……

Adresse : ……..

Courrier électronique .....@.....

Date : ..... Signature du rédacteur :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ELEVE

Nom et prénom élève :……Sexe :……Classe :……
Né (e) le :…… Ville/Pays :……
Adresse de l'enfant :
……
Nom et prénom du père :……..
Adresse si différente de celle de l'enfant :……
Tel :……
Nom et prénom de la mère :……
Adresse si différente de celle de l'enfant :……
Tel :……

Situation de famille : ☐ Mariage ☐ Séparation ☐ Divorce ☐ Autre :……
Autorité parentale : ☐ Conjointe père-mère ☐ Père ☐ Mère

DESTINATAIRE DU RAPPORT

L'INFORMATION PREOCCUPANTE

Elle doit être obligatoirement transmise au **service santé-social de la DSDEN** à l'attention de Mme MOUREU, Conseillère Technique départementale du service social en faveur des élèves.

Par courriel : santesocialeleves64@ac-bordeaux.fr 05.59.82.22.23

Les établissements qui disposent d'une assistante sociale scolaire dédiée, doivent la solliciter au préalable pour une évaluation sociale.

Le SIGNALEMENT

Il doit être obligatoirement transmis à **Monsieur le procureur de la république** de Pau ou de Bayonne

Par courriel : PAU ttr.tj-pau@justice.fr
BAYONNE permanence.mineurs.pr.tj-bayonne@justice.fr

La transmission est exceptionnelle et réservée aux situations qui nécessitent une mesure de protection immédiate pour l'enfant ou susceptibles d'entraîner des poursuites pénales.

Copie obligatoire du signalement à la **CRIP** et au **service santé-social de la DSDEN, à l'attention de Mme MOUREU** Conseillère Technique départementale du service social en faveur des élèves.**:**
crip@le64.fr
santesocialeleves64@ac-bordeaux.fr
Les établissements qui disposent d'une assistante sociale scolaire dédiée, doivent la solliciter au préalable pour une évaluation sociale.

MOTIFS PRINCIPAUX MOTIVANT LA TRANSMISSION D'UN RAPPORT

Décrire de manière synthétique les faits constatés (date, lieu...), les faits rapportés, les révélations de l'enfant (propos tels qu'ils sont exprimés). Situer le contexte dans lequel les révélations sont faites, la réaction de la famille face aux difficultés énoncées, les éléments nouveaux en cas de signalement déjà transmis….
Si vous estimez que l'enfant a besoin d'une mise sous protection rapide, le préciser. Si vous en avez connaissance, mentionner le nom de la ou les personnes de son entourage proche, susceptible(s) de l'accueillir.

Joindre toute pièce utile (constat médical, écrit de l'élève, d'autres membres de l'équipe éducative, propos d'autres témoins...)

Situation :

INFORMATION DE LA FAMILLE

La famille a-t-elle été informée de l'envoi de l'information préoccupante ?

☐ OUI, comment ? (Entretien, écrit, téléphone, équipe éducative...) :

☐ NON, **pourquoi** ? :

Note : Depuis la loi du 5 mars 2007 les familles doivent être prévenues de l'envoi d'une information préoccupante, « selon des modalités adaptées », sauf si cette information peut nuire à la sécurité de l'enfant ou entraver le cours d'une enquête judiciaire (violences sexuelles intrafamiliales, violences familiales avérées).